Le darss du Tarâwîh – 7

Le darss du Tarâwîh – 7



17 août 2010, 18:04
Bismillâhir Rahmânil Rahîm

Voici ce que nous dit un des versets qui a été récité dans la salât de Tarâwîh d'hier soir :

يَـا أَيُّهَـا الَّـذِيـنَ آمَـنُـواعَـلَـيْكُمْ أَنْفُسَـكُمْ لاَ يَضُرُّكُـمْ مَـنْ ضَـلَّ إِذَا اهْتَـدَيْتُمْ إِلَـى اللَّـهِ مَرْجِعُكُـمْ جَمِيعًـا فَيُنَبِّئُكُـمْ بِمَـا كُنْتُـمْ تَعْمَلُونَ

"Ô vous qui croyez ! Vous n'avez à répondre que de vous-mêmes, et l'erreur d'autrui ne saurait vous nuire si vous êtes dans le droit chemin. C'est vers Dieu que vous retournerez tous et Il vous mettra alors en face de vos œuvres."(Sourate 5 / Verset 105)

Il est ici ordonné aux croyants de s'engager dans leur réforme personnelle et d'œuvrer en bien au niveau individuel. Ainsi, à partir du moment où nous nous efforçons d'agir correctement, que nous nous protégeons des péchés et que nous adhérons avec rigueur à la Voie qui nous a été tracée parAllah et Son Messager (sallallâhou 'alayhi wa sallam), la déviance de celui

qui s’en écarte et s’égare ne nous sera pas préjudiciable.

En tous les cas, nous serons tous ramenés un Jour devant Notre Seigneur et Créateur : et chacun de nous sera alors jugé pour ses propres actes; les bonnes œuvres que nous aurons eu la chance d’accomplir en toute sincérité feront l’objet de rétribution, et le mal auquel nous nous sommes laissé aller nous exposera à des reproches ou des châtiments (qu’Allah nous préserve. Âmîne !)… sauf si Allah, dans Sa Clémence et Sa Bienveillance en décide autrement.

Ceci étant dit, il est très important de ne pas se méprendre sur le sens profond de ce verset : ce passage indique juste que celui qui obéit correctement à Allah et qui s’acquitte de ses obligations ne sera pas châtié pour les fautes d’autrui… conformément, d’ailleurs, à ce qui esténoncé dans d’autres passages coraniques, dont les suivants :

كُلُّ نَفْسٍ بِما كَسَبَتْ رَهِينَةٌ

“toute âme aura à assumer le poids de ses œuvres”(Sourate 74 / Verset 38)

وَلاَ تَكْسِبُ كُلُّ نَفْسٍ إِلاَّ عَلَيْهَا وَلاَ تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَى

“Nul ne commet le mal qu’à son propre détriment, et nul n’aura à assumer les fautes d’autrui.”

(Sourate 6 / Verset 164)

Ces énoncés ne signifient surtout pas que l’on doit délaisser tout effort pour contrer le mal autour de soi ou pour propager et encourager le bien. Comment pourrait-il en être autrement alors que les versets et les Ahâdîth qui imposent au musulman le *amr bil ma’roûf (commandement du bien)* et le *nahiy ‘anil*

mounkar (condamnation du mal) se comptent par dizaines…A titre de rappel, on peut citer ce Hadith bien connu du Prophète Mouhammad(sallallâhou ‘alayhi wa sallam) :

مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الإِيمَانِ

“Celui d’entre vous qui est témoin d’un mal doit l’empêcher de ses mains ; s’il ne peut le faire, qu’il l’empêche par sa langue ; s’il ne peut aussi faire cela, alors qu’il le fasse de son cœur (c’est à dire qu’il condamne ce péché dans son cœur). Et cela constitue le plus faible degré de foi.”

(Sahîh Mouslim)

Ainsi, celui qui délaisse le *amr bil ma’roûf* et le *nahiy ‘anil mounkar* n’obéit pas correctement à Allah et abandonne une de ses obligations essentielles : **il n’est donc pas lui-même sur le droit chemin** et ne peut considérer faire partie de ceux que le verset étudié mentionne. C’est la raison pour laquelle Saïd ibn al Moussayib (rahimahoullâh) disait :

“Le sens de ce verset est le suivant : l’erreur d’autrui ne saurait vous nuire après que vous ayez accompli le amr bil ma’roûf et le nahiy ‘anil mounkar.”

Cette réalité, elle avait été rappelée par Abou Bakr (radhia Allâhou ‘anhou) également. Il est rapporté à son sujet qu’il fit un sermon un jour et dit :

“Ô les gens ! Vous récitez ce verset :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنْفُسَكُمْ لاَ

يَضُرُّكُمْ مَنْ ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ

“Ô vous qui croyez ! Vous n’avez à répondre que de vous-mêmes, et l’erreur d’autrui ne saurait vous nuire si vous êtes dans le droit chemin.”

(et vous le prenez dans son sens apparent, en considérant de façon générale que le amr bil ma’roûf et la nahiy ‘anil mounkar n’est pas nécessaire), alors que j’ai entendu le Messager d’Allah (sallallâhou ‘alayhi wa sallam) dire :

إِنَّ النَّاسَ إِذَا رَأَوُا الظَّالِمَ فَلَمْ يَأْخُذُوا عَلَى يَدَيْهِ أَوْشَكَ أَنْ يَعُمَّهُمُ اللَّهُ بِعِقَابٍ مِنْهُ

“Lorsque les gens sont témoins (de l’abus commis par) le tyran et ne l’empêchent pas d’agir, proche est le moment où Allah les englobera tous par un châtiment de sa part !”

(Sens d’un Hadith cité notamment par At Tirmidhi, avec les commentaires présents dans Touhfat oul Ahwadhi)

De façon générale, ce verset illustre bien le risque de se livrer à une interprétation personnelle du Qour’aane *(à partir du texte original en arabe ou, bien plus grave, à partir d’une traduction)* sans avoir les compétences requises et sans se référer aux explications rapportés de nos pieux prédécesseurs. Il ne faut pas oublier que, lors de la Révélation du Qour’aane, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhiwa sallam) n’avait pas seulement enseigné aux Compagnons (radhia allâhouanhoum) les mots et le texte du Qour’aane, mais il leur avait aussi donné la signification du Message Révélé, comme cela lui avait été commandé par Allah. Et quand on revient vers les Ahâdîth, on constate d’ailleurs qu’il arrivait parfois que des Compagnons (radhia Allâhou ‘anhoum), qui avaient pourtant une parfaite connaissance et maitrise de la langue arabe, se méprenaient sur le sens réel de certains

passages coraniques et le Prophète Mouhammad (sallallâhou'alayhi wa sallam) se chargeait alors de corriger leur compréhension.

Dans son apprentissage du message du Qour'aane, le musulman doit donc nécessairement se référer aux personnes compétentes et aux références appropriées dans la science du *Tafsîr (exégèse coranique)*, afin d'être sûr de comprendre la Parole d'Allah comme il a été enseigné par le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) et ses pieux Compagnons (radhia allâhou anhoum).

Les principales sources du Tafsîr sont au nombre de six :

1- Il y a tout d'abord le Qour'aane lui-même. Il arrive en effet très souvent que le sens d'un verset soit explicité par un autre verset.

2- Il y a ensuite les Hadiths, qui regroupent tous les gestes, les propos et les approbations du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wasallam). Les Hadiths du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) constituent une source d'interprétation très importante pour les versets coraniques.

3- Les propos des Compagnons (radhia allâhou anhoum), qui étaient, il ne faut pas l'oublier les premiers témoins et les interlocuteurs directs de la Révélation. Ils étaient ainsi pleinement informés quant au contexte qui prévalait lors de la révélation du Qour'aane.

4- Les propos des Tâbi'înes r.a., qui étaient les disciples des Companons (radhia allâhou anhoum) et qui étaient donc à ce titre les dépositaires de leur enseignement.

5- La langue arabe.Le Qour'aane ayant été révélé en arabe, il est normal que l'on ne puisse en avoir une bonne compréhension

sans une parfaite maîtrise de cette langue et de toutes ses subtilités.

6- La réflexion personnelle *(istimbât)* qui résulte d'une étude approfondie de la part des oulémas compétents. Le Qour'aane étant la Parole du Seigneur des mondes, son sens est d'une richesse incomparable. Les grands savants musulmans ont ainsi, depuis toujours, continué à y trouver de nouvelles indications et de nouveaux enseignements, en fonction de l'étendue de leur science et des capacités de compréhension qu'ils ont reçu de la part d'Allah. Cependant, il est nécessaire de préciser que ces indications et enseignements dégagés par *itimbât* ne sont acceptés que s'ils ne s'opposent pas aux prescriptions de la sharia et aux cinq premiers éléments cités.

Citons pour conclure un Hadith *(qui a cependant été qualifié dhaïf par Al Albâni)* des Sounan Tirmidhi :

من قال في القرآن بغيرعلم فليتبوأ مقعده من النار

"Celui qui parle sans science au sujet du Qour'aane, qu'il prépare sa place en enfer."

Qu'Allah nous donne une saine compréhension de Sa Parole et nous compte parmi ceux qui sont sur le droit chemin. Âmîne !

Wa Allâhou A'lam !

(Source : Tafsîr Mounîr, Tafsîr Sa'diy, Tafsîr Fath ou lQadîr, 'Ouloûm oul Qour'aane)

https://www.facebook.com/notes/mohammad-patel/le-darss-du-tarawih-7/427294730741